



Syndicat Local **FO Justice** CP RIOM

MOUVEMENT COLLECTIF **BLOCAGE EN COUR DE PROMENADE!!!**

Hier à 17H15, à l'issue du 2ème tour de promenade de l'après-midi, **22 détenus** ont refusé de réintégrer leurs cellules au sein du bâtiment Maison d'Arrêt 2.

Malgré les injonctions du personnel, la cour de promenade a été bloquée par ce mouvement collectif.

4 détenus se sont clairement mis en avant pour porter les revendications du groupe.

La suppression de la promenade la veille, à cause d'un exercice PPI, et la surpopulation galopante dans le bâtiment MAH2 (de nombreux matelas au sol) seraient les causes de leur mécontentement.

Les instigateurs de ce mouvement collectif affirment sans détour : « **On n'a pas eu notre heure promenade hier après midi on va la prendre maintenant !!!** »

A 19H00, les détenus décident de réintégrer dans le calme leurs unités de vie.

Seulement 2 des 4 « meneurs » ont été mis en prévention par manque de place au Quartier Disciplinaire.

En effet sur 7 cellules, seulement 3 sont utilisables... Les 4 autres ont subi des dégradations non réparées à ce jour.

L'impuissance de l'Administration à exiger du partenaire privé de fournir des fenêtres pour les cellules du QD **entrave gravement le fonctionnement de notre établissement.**

Le même défaut d'approvisionnement en fenêtres touchent également l'ensemble des bâtiments obligeant les responsables à doubler les cellules favorisant ainsi **la promiscuité et les tensions au sein de l'ensemble de la détention.**

Jusqu'à quand cette mascarade va-t-elle durer??!!!

La Direction locale nous annonce 10 fenêtres pour la fin novembre...**il était temps !!!! Mais nous sommes encore loin du compte !!!**

Le Syndicat local FO JUSTICE félicite l'ensemble des personnels qui ont été mis à contribution lors de ce mouvement collectif.

Le Syndicat local FO JUSTICE condamne la surpopulation carcérale qui nuit aux conditions de travail des personnels.

Le Syndicat local FO JUSTICE demande le transfert définitif des 4 instigateurs de ce mouvement collectif.

Le Syndicat local FO JUSTICE condamne, une fois de plus, la gestion PPP. Les contraintes matérielles imposées par le gestionnaire privé à l'Administration ne permettent pas à cette dernière d'exercer dans de bonnes conditions les missions régaliennes qui lui sont dévolues.

SL FO Justice Riom
Le 15 novembre 2023

